

Bulletin

de

l'Association

pour la

Création

des Instituts

de Recherche

sur

l'Enseignement

de la

Philosophie

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'ACIREPh vous souhaite une très bonne rentrée, pour cette année scolaire marquée par la mise en place de la réforme du lycée en Première et de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie ». Les futurs programmes de philosophie pour la classe de Terminale ont été publiés au B.O. durant l'été : vous en trouverez dans ce bulletin notre analyse critique, ainsi que nos propositions pour les futures épreuves du baccalauréat technologique, telles que nous les avons défendues auprès du Ministère en juin dernier.

Jointe à ce bulletin, vous recevez également votre invitation à nos **prochaines journées d'étude**, consacrées à l'avenir de l'enseignement de la philosophie au lycée. Elles auront lieu **les 8 et 9 novembre**, à Paris. Le programme de ces journées s'annonce riche et passionnant. **Ces occasions de nous rencontrer et de partager** nos questionnements et nos pratiques sont précieuses autant que rares : c'est pourquoi nous vous encourageons à vous y **inscrire** et à y participer nombreuses et nombreux !

Nous nous sommes cette année associés à SUD Éducation pour déclarer la **journée du vendredi 8 novembre comme stage de formation syndicale**, pour lequel tous les collègues, syndiqués ou non, ont le droit de demander une journée de **congé** (ce droit s'étend à 12 jours par an) ce qui leur permettra d'être déchargés de cours. Ce partenariat n'engage pas l'ACIREPh envers SUD, ni réciproquement. **La formation sur le temps de travail est un droit**, et ce que nous faisons lors de nos rencontres n'est rien d'autre que de la formation entre pairs. Pouvoir le faire ailleurs que sur nos vacances, sur de réels congés pour formation, dans notre contexte réglementaire, suppose de le faire dans ce cadre syndical – qui permet par ailleurs aux syndiqués de se faire rembourser leurs frais de transport. SUD Éducation a bien voulu nous en faire bénéficier cette année, sans aucun droit de regard sur le contenu. Nous joignons à ce bulletin un modèle de **lettre de demande de congé pour formation syndicale**, à transmettre par voie hiérarchique à votre rectorat au plus tard un mois avant la date du congé, soit **avant le 8 octobre 2019**.

Comme à chaque nouvelle année scolaire, n'oubliez pas de conforter notre représentativité en renouvelant votre **adhésion à l'ACIREPh**, désormais possible en ligne, ou par le bulletin ci-joint.

Enfin, n'hésitez pas à solliciter le C.A. pour prendre part plus activement à nos échanges et travaux : toutes les nouvelles énergies sont les bienvenues pour faire vivre notre association !

Bien cordialement,
Frédéric Le Plaine, pour le C.A.

Communiqué sur les programmes de Terminale publiés au B.O.

L'ACIREPh déplore la publication hâtive des futurs programmes de philosophie des classes de Terminale au [B.O. du 25 juillet 2019](#).

Des consultations de façade

La séquence ouverte pour la réforme du lycée et du baccalauréat du ministre Blanquer semble donc se clore, laissant l'enseignement de la philosophie sensiblement dans la même situation où il se trouvait avec les programmes précédents. Tout le travail accompli par l'ACIREPh, qu'il s'agisse de nos propositions d'un cursus philosophique sur l'ensemble du lycée, de spécialités associées à d'autres disciplines que la littérature (SES et SVT notamment), de nos propositions de programmes, diverses mais toutes tendues vers l'objectif d'un cadre plus clair et plus juste pour les élèves : rien de tout cela ne se retrouve finalement dans le contenu de cette réforme, qui semble bel et bien, [comme l'ACIREPh l'avait dénoncé](#), ne viser qu'à des économies d'échelle en augmentant les effectifs des classes.

Ce n'est pourtant pas faute pour l'ACIREPh d'avoir œuvré avec constance et détermination pour faire entendre la nécessité de transformations profondes pour améliorer et renforcer la formation philosophique des lycéens, à l'occasion des quelques consultations de façade organisées par le ministère – consultations dont rien ne semble avoir été retenu.

En effet, dès l'automne 2017, après avoir été [auditionnée par la mission coordonnée par Pierre Mathiot](#), l'ACIREPh avait transmis à cette dernière des [propositions ambitieuses pour l'avenir de la philosophie au lycée](#), tant sur la question des contenus et des méthodes de son enseignement, que sur celle des moyens qui devaient lui être alloués.

Au printemps 2018, c'était au Conseil supérieur des programmes que l'ACIREPh avait adressé un diagnostic argumenté des difficultés des programmes actuels et des propositions précises pour des programmes mieux délimités, qui permettent de sortir l'enseignement de la philosophie de l'impasse du baccalauréat. Ces [propositions au CSP](#) concernaient tant les futurs programmes de tronc commun de Terminale que celui de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie ». S'étant vue refuser par la présidente du CSP la possibilité de rencontrer le groupe chargé d'élaborer les projets de programmes, [l'ACIREPh avait dénoncé cette violation de l'autonomie du travail du GEPP](#), pourtant légalement et explicitement garantie par la charte du CSP.

Avec persévérance, l'ACIREPh avait néanmoins adressé au CSP des [propositions précises pour améliorer l'apprentissage de l'argumentation et du raisonnement philosophique](#) dans les futurs programmes ; et proposé la [suppression de la liste d'auteurs](#), source inévitable d'arbitraire.

Dans la dernière phase d'élaboration des futurs programmes, l'ACIREPh n'a cessé d'être force de proposition, en adressant au CSP, d'abord ses [analyses de l'avant-projet présenté au printemps 2019](#) par les copilotes du groupe d'experts, puis nos [contre-propositions concrètes](#), s'appuyant sur le travail effectué par le GEPP.

Finalement, suite à l'évacuation quasi-totale des travaux du GEPP par l'autoritarisme de la présidente du CSP et la publication par ce dernier d'une simple liste alphabétique en guise de projet de programme, l'ACIREPh s'est encore efforcée, lors de sa [rencontre avec la DGESCO en juin 2019](#), d'amender et d'infléchir ces projets aberrants dans le sens d'une clarification et d'une meilleure délimitation entre ce qui est au programmes et ce qui ne l'est pas.

Les programmes finalement publiés ne tiennent toujours aucun compte des critiques adressées tant par les associations, notamment [celles de l'ACIREPh](#), que par le Conseil supérieur de l'éducation.

Des programmes sans structure

L'ACIREPh le réaffirme : ces programmes sont des non-programmes, sans la moindre structure ni limitation, autorisant toutes les dimensions d'une notion et tous les croisements entre notions. Une simple liste alphabétique n'est pas un programme et serait, dans toute autre discipline, accueillie avec incrédulité ou dérision et immédiatement désavouée avec toute la vigueur du bon sens.

Un tel programme prétend garantir la liberté philosophique des professeurs, mais accomplit en réalité l'inverse : ce n'est pas parce qu'un programme est indéterminé qu'il offre davantage de liberté. Au contraire : plus il est centré sur quelques problèmes précis à étudier, sur lesquels les candidats à l'examen pourront être évalués, plus les professeurs ont de temps et de latitude pour approfondir et diversifier les approches philosophiques avec leurs élèves.

L'innovation consistant à introduire 'trois perspectives' ne trompe personne. Dans un programme structuré, les notions seraient rattachées explicitement à un domaine ou un champ, à une 'perspective'. Ici rien de tel : les « perspectives » tout à la fois, « ordonnent l'étude des notions » sans être rattachées à aucune d'entre elles, et « orientent vers des problèmes » sans qu'aucun d'eux ne

soit explicités. Il est dit qu'elles « ouvrent » à des problèmes sans obliger, et que les professeurs sont simplement « invités à les prendre en compte ». Elles sont censées limiter les sujets d'examen ; mais aucun critère n'est stipulé pour distinguer si un sujet d'examen correspond ou non au cadre illusoire de ces « perspectives ». Il n'existe donc en vérité aucune détermination ; aucune obligation d'envisager les notions selon les trois perspectives ; mais aucune obligation non plus de les envisager selon l'une ou l'autre ; aucune obligation en définitive de prendre en compte ces perspectives.

Ces perspectives finissent ainsi par apparaître pour ce qu'elles sont : rien. La multiplication des dénégations est symptomatique, et l'on voit que ce programme n'a qu'une visée : se nier lui-même en tant que programme.

Une réduction illusoire

La réduction proposée de 21 à 17 notions est donc un leurre. Les trois perspectives ne restreignent rien, puisque chaque notion peut être abordée sous ces trois perspectives. Le nombre de problèmes qui peuvent être traités, le nombre d'associations possibles entre notions, le nombre de sujets qui peuvent tomber au baccalauréat sont en réalité illimités. Aucune garantie n'est donnée aux élèves que les sujets du baccalauréat auront un rapport avec les problèmes étudiés pendant l'année.

Ne voulant rien déterminer ni rien exclure, ces projets de programmes sacrifient ainsi à nouveau la justice d'une épreuve d'examen sur l'autel d'une liberté philosophique mythique et fantasmée. Il est pourtant évident que seul un véritable programme, limité à quelques problèmes philosophiques, laisserait aux professeurs et aux élèves le temps et la liberté d'approfondir des approches philosophiques originales.

Une imposition autoritaire

Le Ministère décide donc de passer en force en imposant des programmes de philosophie sans ordre ni logique, contre le rejet plusieurs fois exprimés de la déstructuration des programmes par la majorité de professeurs, par les deux principales associations professionnelles (l'ACIREPh et l'APPEP), par les syndicats et les co-pilotes du Groupe d'élaboration des projets de programmes.

Nouvelle preuve que contrairement à ce qu'il affirme, Jean-Michel Blanquer n'écoute rien, foule aux pieds les consultations et ne tient compte de rien, tout en ne cessant de déclarer qu'il est toujours ouvert au dialogue. L'ACIREPh renouvelle sa demande d'une véritable consultation des professeurs de philosophie sur ce que doivent être les programmes qu'ils auront la responsabilité d'enseigner.

Dédouplements dans la voie technologique

L'ACIREPh rappelle également le caractère d'impérative nécessité du rétablissement d'au moins une heure hebdomadaire en classe dédoublée ou en effectif réduit (inférieur à 24 élèves) dans la [voie technologique](#). Par-delà les désaccords entre associations de professeurs et organisations syndicales, cette revendication d'une heure hebdomadaire en classe dédoublée fait l'unanimité. Elle concerne les conditions matérielles de possibilité d'un enseignement de la philosophie auprès des élèves de la voie technologique. Ceux-ci ont en effet un rapport à la langue, notamment à l'écrit, qui nécessite un accompagnement plus étroit, si l'on veut que leur seule année de philosophie, déjà réduite à deux heures par semaine, soit réellement formatrice. Au-delà des conditions de travail des professeurs, il s'agit de leur donner les moyens d'une véritable démocratisation de la philosophie.

C'est pourquoi nous ne pouvons nous satisfaire de la réponse adressée par le cabinet du Ministre à l'ACIREPh, renvoyant cette question des heures en classe dédoublée à l'autonomie des établissements.

L'ACIREPh demande donc au ministère d'inscrire dans un texte officiel publié au B.O. la nécessité d'au moins une heure hebdomadaire consacrée aux travaux dirigés, en classe dédoublée ou en demi-groupe, afin que les professeurs puissent prendre appui, dans leur établissement, sur un texte à valeur réglementaire.

Conclusion

L'ACIREPh appelle l'ensemble des professeurs de philosophie à se mobiliser pour des conditions d'enseignement décentes qui donnent à la philosophie les moyens de sa démocratisation : de véritables programmes clairement délimités, des heures en classe dédoublée obligatoires dans la voie technologique, [des épreuves de baccalauréat plus pertinentes et plus justes](#).

Communiqué sur les futures épreuves du baccalauréat technologique

L'ACIREPh demande depuis près de vingt ans que soient transformés les [programmes](#) et les épreuves de philosophie du baccalauréat, notamment et prioritairement dans [les séries technologiques](#), où l'échec de notre enseignement est patent. [L'enquête](#) menée par l'ACIREPh en 2015 en collaboration avec le SNES auprès de plus de quatre-cent professeurs de

philosophie témoignait d'un large consensus des collègues (plus de 80%) en faveur d'une transformation des épreuves du baccalauréat dans les séries technologiques (aménagement, enrichissement, voire remplacement).

● Suivi des nouveaux formats en STHR

En tant qu'association représentative des professeurs de philosophie, l'ACIREPh avait été consultée au printemps 2017 lors de la phase d'élaboration des [nouveaux formats d'épreuve expérimentés dans la série technologique Hôtellerie et restauration \(STHR\)](#). Cette nouvelle épreuve conserve le premier sujet, de [dissertation](#) ; le second sujet devient une 'composition' ; le sujet d'explication de texte est modifié (un texte plus long, davantage de questions). Pour la nouvelle mouture de l'explication de texte, l'ACIREPh se satisfait d'avoir obtenu l'inversion de l'ordre des groupements de question [A] et [B], afin de commencer par les questions d'analyse (qui équivalent approximativement à l'actuelle question 2 du sujet-texte) avant d'aborder les questions plus synthétiques, ainsi que l'ajout de notes de vocabulaire plus nombreuses.

Cependant, la DGESCO ainsi que l'Inspection générale de philosophie ne nous ont pas associés à la commission de suivi de ces nouveaux formats d'épreuve, contrairement à l'engagement qui avait été pris lors de la consultation initiale. L'ACIREPh le regrette. Le bilan de la première session de la mise en œuvre de ces sujets, lors du baccalauréat 2018, doit être rendu public, pour connaître les effets de ces nouvelles épreuves d'une part sur le travail mené avec les élèves dans les classes tout au long de l'année scolaire, et d'autre part sur les copies des candidats de la série STHR au baccalauréat.

● Futures épreuves pour le baccalauréat technologique

L'ACIREPh réitère sa demande d'une **consultation sincère de l'ensemble de la profession** sur l'éventualité d'une extension de ces nouvelles épreuves à l'ensemble du baccalauréat technologique.

Pour sa part, l'ACIREPh exprime à nouveau, avec une large majorité des professeurs de philosophie, la nécessité d'une transformation de l'épreuve de philosophie au baccalauréat technologique. **Les attendus doivent être explicités afin que l'évaluation soit plus exigeante, plus juste et récompense mieux le travail accompli par les élèves pendant leur année scolaire.** Le sentiment généralisé d'une loterie, et d'une discipline dans laquelle il est inutile de travailler, doit cesser, tant il décourage les élèves et décrédibilise la philosophie auprès d'eux.

Quant à l'éventualité d'une extension des formats d'épreuve « STHR » à l'ensemble de la voie technologique, l'ACIREPh :

► rappelle que ces nouveaux formats ne correspondent pas aux [principes auxquels notre réflexion collective avait abouti](#). En effet, préparer trois types de sujets, compte-tenu du volume horaire en séries technologiques, semble impossible. C'est pourquoi l'ACIREPh demande que la future épreuve de philosophie du baccalauréat technologique restreigne le nombre de types de sujets au choix.

► reconnaît que la nouvelle structuration des sujets 2 et 3 (composition et explication de texte) guide davantage le candidat pour satisfaire aux exigences d'une épreuve de 4 heures qu'actuellement bon nombre de candidats ont terminé au bout d'une heure et demi. Pour autant, la nature des questions posées, tant dans les sujets-zéro publiés à l'automne 2017 que dans le sujet de la session 2018, est largement perfectible à plusieurs titres, en particulier dans leur rapport avec le programme (notamment avec les repères). On pourrait aussi mentionner leur caractère parfois énigmatique, les liens qu'elles entretiennent entre elles, qui peuvent dérouter les candidats au lieu de les guider. C'est pourquoi l'ACIREPh demande une **simplification des questions** des groupements [A] et [B], ainsi que la réunion des groupements [C] et [D] pour la composition. La dernière partie, qu'il s'agisse de la composition ou de l'explication de texte, doit clarifier les exigences et **demande explicitement un nombre restreint d'arguments, d'objections et de réponses**, car tels sont les savoirs-faire attendus d'une réflexion critique.

► demande que soit indiquée la longueur attendue (entre 200 et 300 mots, par exemple) pour chaque groupement de questions.

► demande, pour l'explication de texte, des textes abordables et des notes de vocabulaire plus nombreuses, qui tiennent compte de l'actuelle maîtrise de la langue d'un bon nombre de candidats ; ainsi que l'adjonction d'une numérotation des lignes du texte (à côté du texte, et dans les questions qui s'y réfèrent).

► demande la publication annuelle d'un rapport de l'Inspection sur les copies de baccalauréat, qui permette de clarifier et d'encadrer les normes de l'évaluation.

À ces conditions, l'ACIREPh est favorable à une extension des formats d'épreuve STHR à l'ensemble du baccalauréat technologique.

Voir, en [document annexe](#), une illustration de formats de sujets simplifiés.